



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 25 février 2021 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. HOYAUX, M. LAGORCE, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. GOURDON, Mme LUIJTEN, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaient représentés :

M. BAILLON, M. CASENAVE, Mme LAURENT, Mme LEBRAUD, Mme AUDEBERT, Mme BASKA, Mme BOUZOU, Mme FRAISE, M. WEIDMANN.

Etaient invités :

M. DAMOME, M. HAUQUIN, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Nombre de membre présents	23
Nombre de membres représentés	9

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	31
Abstention :	1

☞ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.**

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	31
Abstention :	1

➡ ***La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 4 février 2021.***

III/ MODIFICATION DES BORNES DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021

Mme Mellac signale une demande émanant d'étudiants et de collègues concernant un allongement de l'année universitaire 2020/2021 afin de permettre la tenue des stages obligatoires jusqu'au 31 décembre 2021. Elle insiste sur la nécessité de réserver cette disposition aux étudiants inscrits en dernière année de cycle universitaire (LPro ou M2) et qui n'envisagent pas de poursuite d'études.

La CFVU est invitée à donner son avis sur ce point, la compétence relevant du Conseil d'Administration qui se prononcera le 26 mars prochain.

M. Valat rappelle qu'un étudiant ne peut être inscrit en année supérieure en l'absence de validation de l'année d'étude en cours.

Mme Bernus pense que ce n'est pas d'offrir plus de temps pour effectuer un stage qui aidera les étudiants mais de le rendre facultatif. Pour cette raison, elle signale son opposition lors de ce vote.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	28
Contre :	2
Abstention :	2

➡ ***La CFVU donne un avis favorable à la modification des bornes de l'année universitaire 2020/2021.***

IV/ ASSOULISSEMENT DES CONDITIONS ET MODALITÉS DE VALIDATION DES STAGES

Mme Mellac présente la demande de modification des modalités de validation des stages obligatoire dans le contexte de crise sanitaire (année 2020/2021) :

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, beaucoup de stages obligatoires, c'est à dire nécessaires à l'obtention des diplômes, ne peuvent pas être réalisés par les étudiants ou ne le peuvent pas dans les conditions habituelles. Afin de pallier cette situation, la circulaire du 15 février 2021 du MESRI donne la possibilité aux établissements d'aménager de nouvelles modalités de validation des UE ou ECUE de stages si ceux-ci ne pouvaient avoir lieu dans les conditions initialement prévues.

La CFVU du 25 février 2021 autorise les formations à mobiliser les possibilités offertes par cette circulaire, en assouplissant les conditions de stage (I) ou en remplaçant le stage par un autre dispositif (II).

I) Assouplissement des conditions du stage, y compris en cours du stage :

- possibilité « d'auto-stage » par les étudiants autoentrepreneurs,
- possibilité de changement du domaine du stage,
- possibilité de réduction des exigences ou de la durée du stage.

II) Remplacement du stage par un autre dispositif :

- le projet tutoré,
- le mémoire réflexif,
- la mise en situation dans l'établissement (étude de cas par exemple),
- l'entrepreneuriat étudiant (via Pepite ou non),
- le bénévolat,
- l'activité professionnelle (tutorat, emploi étudiant...),
- le service civique,
- le volontariat.

La liste est suffisamment large pour permettre à chaque équipe pédagogique de trouver la modalité qui convient à la situation des étudiants de leur formation. Toutes les possibilités offertes par la circulaire et non détaillées ici peuvent être mobilisées. On peut aussi en imaginer d'autres en lien avec les objectifs pédagogiques des formations. Cette proposition permet d'éviter de neutraliser le stage obligatoire tout en évitant de pénaliser les étudiants qui n'auront pas pu trouver un stage.

Il est important que la validation d'une telle expérience à la place du stage se fasse dans un cadre pédagogique encadré. La valorisation de l'expérience acquise dans les nouvelles conditions peut se faire à travers un rapport, un mémoire professionnel, une note de synthèse, une note réflexive ou une note stratégique présentés à l'écrit et/ou à l'oral. Dans la mesure du possible, les formations fixent les nouvelles conditions de validation ou les dispositifs de remplacement possibles pour l'ensemble des étudiants au sein d'une même formation.

M. Feytout demande si cette possibilité sera offerte à l'étudiant avant la signature de la convention ou en cours de stage.

Mme Mellac pense qu'il est important au vu des conditions de l'année d'offrir un maximum de souplesse.

M. Valat signale que cette circulaire va à l'encontre de la réglementation des stages en vigueur, notamment pour ce qui concerne le service civique. Le ministère faisant preuve de la plus grande souplesse et permettant d'éviter la neutralisation du stage obligatoire.

M. Pichon émet des doutes sur les dispositifs de substitution proposés et pense qu'ils ne résolveront pas totalement les problèmes. En effet, l'organisation à la volée de projets tutorés ou de mémoires réflexifs demeure complexe à mettre en œuvre.

Mme Mellac pense que la multiplication des dispositifs permettra aux étudiants de valider l'UE stage. Elle rappelle que le suivi des stages est également un travail très prenant pour les enseignants.

M. Lagorce regrette l'arrivée tardive de cette délibération notamment pour les étudiants de licence Information et communication dont le stage a débuté fin janvier. Une modalité substitutive a ainsi déjà été mise en œuvre par l'équipe pédagogique (rédaction d'une étude de cas) afin de pallier l'absence de stage qui touche cette année plus de la moitié des étudiants de la promotion.

Mme Mellac rappelle que la circulaire a été envoyée le 15 février et se félicite qu'une solution ait été trouvée pour ces étudiants.

M. Arcelin pense que l'on laisse entendre dans cette disposition que la modulation de durée du stage peut excéder la durée maximale des 6 mois prévue par la réglementation en vigueur.

Mme Mellac propose de formuler cette réserve dans le texte.

M. Valat signale que la circulaire ne peut pas se substituer à la réglementation des stages.

M. Dagneau demande comment les étudiants accéderont à ce type de dispositif. Il signale que des étudiants ont reçus des refus de la part de leur responsable de formation de mettre en place un dispositif substitutif au stage.

Mme Mellac souligne que ce texte ne concerne les stages obligatoires. L'étudiant doit s'adresser au responsable de sa formation pour en bénéficier. Elle propose d'informer les étudiants de ce dispositif au plus vite.

M. Lagorce souhaite que cette communication ne remette pas en cause le dispositif mis en place en au sein de la licence Information et communication.

Mmes Luijten et Dirik appuient le propos de M. Dagneau sur l'importance d'informer les étudiants de ces dispositifs en leur précisant dans quelles conditions ils peuvent avoir accès à ces aménagements.

M. Valat craint que les cohortes importantes doivent faire face à des demandes très variées, ce qui rendra le suivi très compliqué.

Mme Mellac pense qu'il ne faut pas diffuser le texte en l'état mais indiquer aux étudiants que s'ils n'ont pas encore de solution en l'absence de stage, ils peuvent s'orienter vers leur responsable de formation pour trouver ensemble un dispositif leur permettant de valider leur UE stage.

M. Pichon estime que l'on impose une modalité substitutive au stage. Il faut toutefois considérer que pour certains secteurs professionnels, les responsables de formation peuvent considérer qu'il est possible de faire des stages et que l'étudiant n'en aurait pas trouvé par manque de volonté personnelle.

M. Larré pense que dans le contexte actuel, il est compliqué de définir si l'étudiant n'a pas trouvé de stage par manque de volonté ou en raison de la crise.

M. Lagorce partage cette appréciation. En temps normal, seuls 3 ou 4 étudiants ne trouvent pas de stage, cette année, cela concerne 50% de la promotion.

Mme Mellac dit qu'il est important de proposer des solutions pour permettre à tous les étudiants de valider l'UE stage. La formation évaluera l'étudiant qui n'aura pas fait le travail dans le cadre d'un dispositif annexe.

Mme Dirik souligne que dans cette période de pandémie mondiale, l'économie est en crise et certains secteurs sont complètement à l'arrêt. On ne peut donc pas estimer dans ces conditions-là que tous les étudiants trouveront un stage.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	30
Abstention :	2

➡ **La CFVU approuve l'assouplissement des conditions et modalités de validation des stages pour l'année universitaire 2020/2021.**

V/ DOSSIER D'AUTO-ÉVALUATION DES FORMATIONS DE SECOND CYCLE

Mme Mellac signale que l'auto-évaluation des formations s'est déroulée dans un contexte particulier, marqué par un mouvement de protestation important contre la Loi Programmation de la Recherche (LPR). Pour le second cycle, sur les 32 mentions concernées, 24 ont rédigé un dossier autoévaluation et 8 n'ont pas souhaité transmettre de dossier.

Dossiers transmis par la mention		Dossiers non transmis par la mention
Journalisme	Sciences du langage	Archéologie, sciences pour l'archéologie, Arts de la scène et du spectacle vivant, Cinéma et audiovisuel, Histoire de l'art, Musicologie, Philosophie, Langues étrangères appliquées, Management et commerce international.
Arts	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Design	Sciences du langage	
Direction de projets ou établissements culturels	Communication des organisations	
Études sur le genre	Communication publique et politique	
Histoire	Etudes du développement	
Histoire, civilisations, patrimoine	Gestion des territoires et développement local	
Information et médiation scientifique et technique	Géographie, aménagement, environnement et développement	
Lettres et humanités	Humanités numériques	
Patrimoine et musées	Information, communication	
Sciences des religions et Sociétés	Tourisme	
Études culturelles	Urbanisme et aménagement	
Français langue étrangère		

Elle rappelle que les dossiers doivent être déposés le 26 février sur le site du HCERES.

Ces dossiers ont été approuvés par le conseil de l'UFR STC, les deux autres UFR ayant refusé de les soumettre au vote.

Ces dossiers ont été mis en forme mais aucune relecture dans le détail n'a été effectuée, les membres de la CFVU ayant été refusé d'effectuer ce travail.

Elle signale que l'ensemble des dossiers a été déposé sur le bureau virtuel de la CFVU.

Comme pour le premier cycle, un courrier a été rédigé pour informer les évaluateurs de l'absence de certains dossiers et les motions des départements ont été ajoutées à ce courrier afin que les évaluateurs puissent comprendre les oppositions qui se sont manifestées au sein de la communauté lors de cette auto-évaluation.

Mme Sion-Jenkis dit ne pas souhaiter revenir sur le souhait des membres de la CFVU de ne pas participer à la relecture estimant qu'il n'est pas de leur rôle d'effectuer ce travail.

Elle souhaite que soit souligné le travail mené par les collègues dans un délai contraint.

Elle souhaite également informer les membres de la CFVU de la motion votée par le conseil de l'UFR Humanités :

« Le conseil de l'UFR Humanités (...) veillera au respect de la position adoptée par chacune des formations à l'égard de la remontée des dossiers d'auto-évaluation de master. Dans ces conditions, le conseil a estimé ne pas avoir à se prononcer sur les dites remontées et ne les soumet pas au vote. »

Sur le site du HCERES, elle note l'absence d'informations concernant l'obligation faite aux établissements de soumettre au vote ces dossiers en conseil de composante ou dans les conseils centraux.

Pour toutes ces raisons, elle signale son abstention lors de ce vote.

Mme Durrans dit avoir été surprise de voir dans la liste des relectures croisées un certain nombre de mention dont les responsables ont décidé de ne pas faire remonter de dossier et se demande si la présidence a décidé de faire remonter des dossiers partiellement complété par l'équipe administrative.

Elle signale qu'au sein de l'UFR Langues, la question n'a pas fait l'objet de la moindre discussion depuis juin dernier où une motion a été votée pour montrer son opposition à la remontée des auto-évaluations de licence et master.

Elle signale que les dossiers sont de qualité très inégales. Certains sont truffés de phrases creuses renvoyant aux textes règlementaires, d'autres cachent la misère derrière un écran de fumée alors que d'autres sont plus honnêtes et font état des difficultés à mettre en place les dispositifs réglementaires comme les conseils de perfectionnement.

Elle se dit sidérée que le dossier du master LLCER Anglais réduit le numérique à six lignes dans lesquelles il n'est même pas fait mention de l'existence d'un master entièrement en FAD mis en place au début de la précédente offre de formation et dont il appartient donc de dresser un bilan et s'interroge donc sur l'intérêt d'une relecture par d'autres responsables de formation.

N'étant pas en position de s'assurer que d'autres mentions ne comportent pas les mêmes manquements, elle ne souhaite donc pas participer au vote.

Mme Mellac répond que les relectures croisées concernent la nouvelle offre de formation et non l'auto-évaluation.

En ce qui concerne l'auto-évaluation, dans d'autres université les dossiers ont eu trois relectures : par le département de formation, au niveau du collège ou de l'UFR et par la CFVU. Ces relectures visant à relever les incohérences et expliciter les points soulevés.

Il est aujourd'hui difficile pour la CFVU de se prononcer sur l'ensemble de ces dossiers puisqu'aucun membre ne les a relus et qu'aucune discussion sur le contenu n'a pu avoir lieu. Il lui semble très important de partager l'évaluation et de comprendre le fonctionnement des formations de notre université.

Le HCERES n'indique pas l'obligation de voter ces dossiers par la CFVU mais il est du ressort des instances universitaires centrales d'approuver l'évaluation des formations de l'établissement dans son ensemble.

M. Larré déclare que l'on ne peut pas être surpris que ces dossiers n'aient pas été relus alors que cette même CFVU a fait le choix de ne pas participer à ce travail de relecture. Il convient d'accepter ce choix et d'acter que nous remettons des dossiers de qualité inégale.

Le vote par la CFVU aujourd'hui consiste à reconnaître un état des dossiers d'auto-évaluation transmis au HCERES.

Par ailleurs, la loi de programmation de la recherche est à présent votée, il faut en prendre acte et s'il faut continuer à lutter, la résistance doit se faire ailleurs notamment au travers des dispositifs qu'elle prévoit.

Mme Mellac signale que le dossier d'auto-évaluation de l'École Doctorale a été rédigé par M. Landi et son équipe. Il a été relu, discuté et modifié deux fois avant le passage en CFVU.

M. Valat indique qu'il n'y aura pas de dépôt forcé des dossiers de formation sur le site du HCERES. Il insiste cependant sur la cohérence du travail assuré par le HCERES qui a demandé il y a plusieurs mois aux établissements la liste des mentions à auto-évaluer en vue d'une demande de renouvellement de l'accréditation. Pour les formations n'ayant pas souhaité déposer de dossier d'auto-évaluation, le texte rédigé par Mme Mellac accompagné de la motion rédigée par le département ou l'UFR, se substituera au dossier.

Mme Durrans regrette que cette question n'ait pas de nouveau été débattue en conseil d'UFR Langues.

Mme Ong Van Cung ne souhaite pas revenir sur les raisons avancées et expliquées longuement lors des précédentes CFVU.

Elle se déclare satisfaite d'avoir entendu la parole du Président sur le sujet.

C'est une politique d'établissement qui est ici mise en avant. Si une relecture dans le détail était souhaitée, il aurait fallu donner des critères sur les attendus de l'établissement sur les dossiers d'auto-évaluation.

Le passage dans les conseils dans d'autres universités ne prescrit pas ce qui doit se faire au sein de la nôtre. Elle regrette l'absence de travail de synthèse qui aurait permis un dialogue plus riche et de se prononcer plus aisément. Pour toutes ces raisons, elle ne participera pas au vote.

M. Larré dit que le message transmis au HCERES sera l'opposition politique des collègues face à la LPR. Aucun jugement de valeur n'est fait sur les formations qui n'ont pas souhaité faire de remontée de leurs dossiers.

Mme Ong Van Cung dit ne pas comprendre la nature même du vote.

M. Larré signale qu'il s'agit pour la CFVU de prendre acte de l'auto-évaluation.

Mme Mellac rappelle que l'instance de la CFVU doit décider du dépôt des dossiers sur le site du HCERES.

Mme Sion-Jenkis dit que l'on ne peut pas voter sur un fait. Le vote porte sur le dépôt de l'évaluation en l'état sur le site du HCERES.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Ne prend pas part au vote :	5
Suffrages exprimés :	27
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	4

➡ **La CFVU approuve les dossiers d'auto-évaluation des formations de second cycle et leur dépôt pour évaluation par le HCERES.**

VI/ DOSSIER D'AUTO-ÉVALUATION DES CHAMPS DE FORMATION

Mme Mellac explique que le champ de formation est défini comme un ensemble de formations lisible et cohérent au regard de sa dominante disciplinaire ou thématique et de ses objectifs scientifiques et professionnels.

Au moment de l'élaboration du contrat 2016-2021, l'Université Bordeaux Montaigne avait structuré son offre de formation de master en quatre champs :

- Arts, culture et création ;
- Langues, littératures, cultures et civilisations ;
- Sociétés dans l'espace et dans le temps ;
- Communication et journalisme.

Les champs retenus n'ayant pas bénéficié d'un réel pilotage, l'équipe politique fait le constat que ces champs n'ont pas eu de réalité au cours du contrat et qu'il s'avère impossible de proposer un bilan des objectifs et actions menées pour chacun des champs.

Faute de bilan sur lequel s'appuyer et de temps pour animer un débat collectif sur les champs, il est proposé de déposer un dossier présentant une méthode pour parvenir à une structuration par champ au cours du prochain contrat en s'appuyant sur les structures actives déjà existantes que sont les composantes afin d'entamer le travail de réflexion sur la structuration. Les trois UFR, dont les périmètres sont peu différents des champs qui avaient été proposés, ont été dès le départ pensées pour être globalement cohérentes tant du point de vue thématique qu'en matière de débouchés et d'insertion professionnelle.

Le projet de structuration par champ, qui ne pose a priori pas la structure qui sera adoptée, propose de lancer un travail d'analyse des composantes afin d'évaluer leur pertinence comme champ. La partie 2 (les composantes comme périmètre de réflexion) suggère une lecture des dossiers d'autoévaluation par formation selon cette structuration et pose quelques éléments de cette évaluation.

Mme Sion-Jenkis dit ne pas avoir été en mesure de regarder ce dossier compte tenu de sa transmission tardive et de ne prononcera donc pas lors de ce vote.

M. Pichon pense qu'il est un peu rapide d'enterrer ces champs parce qu'ils n'ont pas eu de préexistence. Le champs Arts, culture et création n'existe pas de fait mais il rappelle que des actions ont été engagées dans le cadre du projet de campus des métiers en phase avec cette identification et le rayonnement de l'université dans ce domaine. Pour cette raison, un temps de réflexion est nécessaire.

M. Larré dit que le bilan sur les quatre dernières années montre que ces champs n'ont pas permis de structurer les formations de l'université. Une réflexion sur ces champs est à avoir à l'avenir s'il l'on estime qu'il est utile de structurer l'université au travers de ces champs.

Mme Mellac pense que l'université doit se questionner sur sa capacité à faire vivre différentes strates compte tenu du peu de moyens attribués aux formations et à la recherche.

Mme Ong Van Cung pense qu'un état des lieux et une discussion est nécessaire sur cette question. Elle s'interroge sur la continuité entre les équipes présidentielles à ce sujet et de l'approche menée pour obtenir des éléments de bilan.

Mme Mellac regrette que l'agenda depuis l'arrivée de la nouvelle équipe présidentielle n'ait pas permis de travailler sur cette question. Elle signale avoir contacté deux des porteurs de champs mais aucun document de travail n'existe sur ce sujet.

Ces champs ont été construits à la demande du HCERES donnant lieu à un projet intéressant mais n'ayant pas pu être mise en place compte tenu des difficultés rencontrées par l'université.

Elle propose donc de prendre le temps de rediscuter de cette question au sein de la CFVU.

M. Larré dit qu'il est de notre rôle d'informer le HCERES que sa demande de structuration des formations en champ ne va pas de soi et qu'une réflexion sur l'intérêt de se structurer ainsi est à approfondir.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Ne prend pas part au vote :	6
Suffrages exprimés :	26
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	5

➡ La CFVU approuve le dossier d'auto-évaluation des champs de formation et son dépôt pour évaluation par le HCERES.

M. Valat rappelle que toutes les délibérations prises par la CFVU sont signées par le Président et qu'un relevé de décision est mis à disposition de la communauté sur le site institutionnel de l'université.

VII/ DOSSIER D'AUTO-ÉVALUATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mme Mellac signale que ce dossier d'auto-évaluation a été soumis à l'approbation du conseil de l'Ecole Doctorale. Il met en exergue la restructuration et le dynamisme de l'offre de formation de l'Ecole Doctorale lors du précédent contrat quinquennal.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	22
Abstention :	10

➡ La CFVU approuve le dossier d'auto-évaluation de l'école doctorale et son dépôt pour évaluation par le HCERES.

VIII/ DOSSIER D'HABILITATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE PASSEPORT POUR REUSSIR ET S'ORIENTER (PARÉO)

M. Damome signale qu'il est proposé pour la rentrée 2021, l'ouverture du diplôme d'université (DU) PaRéO. Il s'agit d'un DU labélisé au niveau national, complémentaire aux différents dispositifs de réussite mis en place par les établissements pour des étudiants qui ont fait le choix d'intégrer directement une formation de 1^{er} cycle. Il vise à offrir aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour réfléchir, murir et affiner leur projet d'étude voire leur projet professionnel en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-bac telles que les STS, plusieurs environnements professionnels et de renforcer certaines connaissances et compétences. A l'université Bordeaux Montaigne, de nombreux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants ont d'ores et déjà été déployés : remédiation en Français et anglais (expression écrite et orale), tutorat, cours de renforcement disciplinaire, module « métier de l'étudiant » ... L'idée de créer un Diplôme d'Etablissement labélisé PaRéO est d'intervenir en amont pour les étudiants inscrits par défaut à l'université qui sont souvent les premiers à décrocher au cours de l'année. Il pourra également s'adresser à ces décrocheurs en plus des lycéens indécis. Ce nouveau diplôme sera porté par la Dosip qui porte déjà l'UE de méthodologie de projet professionnel en L 1, L 2 et L 3.

Public cible :

Lycéens, Bacheliers hésitant entre plusieurs disciplines universitaires ou formations post-bac
Etudiants de L1 décrocheurs précoces.

Objectifs de la formation :

- Permettre à ces jeunes de découvrir plusieurs disciplines et plusieurs environnements professionnels.
- Leur permettre de mieux comprendre l'organisation des formations et des études à l'université et identifier les différences de méthodes de travail entre lycée et université.
- Acquérir les bases de la méthodologie de travail universitaire. Approfondir les techniques de dissertation, de commentaire, de mobilisation des sources, de prise de note...
- Accompagner ces jeunes dans leurs choix d'orientation par un acquis méthodologique et une confrontation de leurs représentations avec des réalités professionnelles vécues.
- Favoriser la connaissance des milieux professionnels, par une mise en pratique.

La formation donne lieu à la validation de 5 crédits ECTS dont 3 peuvent donner équivalence à l'UE de compétences transversales de L1 et 2 sont en surnuméraire.

Le seuil d'ouverture de la formation est fixé à 10 inscrits. Le seuil d'ouverture des parcours disciplinaires est fixé à 4 étudiants.

Organisation de la formation :

Durée : 1 an, 220 heures d'enseignement.

Calendrier de la formation : De septembre à mars (hors stage)

Frais d'inscription : comme les L1 : 170 euros.

Enseignements et/ou programmes	Volume Horaire Étudiant		
	CM	TD	TOTAL
Module 1 - Tronc commun		120	120
Module 2 - Découverte disciplinaire		100	100
Module 3 - Découverte professionnelle		150*	150
TOTAL		390	390

*dont 140h00 de stage

Tronc commun : apport méthodologique : 110 h

- Méthodologie de travail universitaire, organisation du travail : 20h
- Expression écrite et orale (avec tests préalables) : 20h
- Anglais de conversation : 10h
- Méthodologie de construction de projet professionnel (avec enquêtes de terrain et rencontres de professionnels) : 20h (dont 10h prépa stages)
- Mise à niveau en bureautique (Pix) : 10h
- Initiation à la recherche documentaire : 10h
- Actions de vie étudiante ou citoyenne / engagement, bénévolat : 20h au choix
 - Parcours culturel
 - Parcours sportif
 - Engagement étudiant, vie associative
 - Engagement citoyen
 - Autres possibles ...

Parcours disciplinaires : 100 h

Choix parmi 4 parcours possibles comprenant des combinaisons de 5 disciplines enseignées à l'Université Bordeaux Montaigne, dans une approche de découverte disciplinaire ou de primo-immersion : 5 x 20h

- Parcours Sciences humaines : Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Philosophie, Langue (1 langue parmi une liste prédéfinie).
- Parcours Arts : Arts plastiques, Histoire de l'art, Histoire, Philosophie, Langue (1 parmi une liste prédéfinie).
- Parcours Information et communication : Information-communication, Sciences du langage, Géographie, Langue A, Langue B (chaque langue parmi une liste prédéfinie).
- Parcours Langues : Langue A Langue B, Langue C (chaque langue parmi une liste prédéfinie), Lettres Modernes, Information-communication.

L'objectif sera de proposer également des combinaisons de cinq disciplines à la carte pour les jeunes hésitant fortement. Un entretien préalable d'orientation pourra être proposé par l'équipe de la Dosip.

Période d'immersion en entreprise (stage en collectivité, association, entreprise privée...) d'un total de 4 semaines : 140 h + 10 h de préparation à la recherche de stage et à la tenue du stage. Cette période se décline comme suit : un stage d'une semaine en novembre et un de trois semaines en février.

L'équipe pédagogique : pilotée par le VP délégué à l'orientation et à l'insertion professionnelle, elle se composera de deux enseignants chercheurs, du directeur de la Dosip, d'un membre de l'équipe pédagogique Dosip, un membre du SCD et un membre du pôle vie étudiante.

Les associations étudiantes seront également mobilisées sur ce projet.

M. Hauquin ajoute qu'il ne s'agit pas d'une année zéro avant d'intégrer l'université mais d'un accompagnement qualitatif des étudiants les plus fragiles qui s'inscrivent parfois par défaut dans nos formations et en leur proposant une démarche positive.

M. Valat signale que les droits d'inscription du DU sont similaires à ceux d'une licence. Il a été envisagé que les étudiants décrocheurs de L1 dès le début de l'année universitaire d'être réorientés vers le DU PaRéo.

Le modèle économique présenté prend en compte la subvention ministérielle de 4 000 € par étudiant.

Mme Durrans demande si l'on envisage d'accueillir plus de 20 étudiants dès la première année de mise en œuvre.

M. Hauquin dit que l'objectif est d'accueillir un groupe de TD de 40 étudiants dès la rentrée 2021 : 20 places sont ouvertes sur Parcousup et 20 places réservées à nos étudiants de L1 décrocheurs.

Mme Durrans s'interroge sur l'absence de charge concernant l'anglais dans la maquette.

M. Damome répond que l'anglais est mutualisé dans tous les parcours de découverte et représente un volume de 20 HTD.

M. Pichon évoque un calcul des coûts indirects plus important que celui indiqué dans le budget prévisionnel présenté. Il s'interroge sur l'UE Pix prévue dans la maquette. A sa connaissance, l'établissement n'est actuellement pas centre de certification.

M. Hauquin signale que la certification Pix n'est pas encore opérante. L'objectif est de concevoir un contenu permettant la validation des ECTS des compétences transversales en vue d'une inscription future de ces étudiants en L1.

Mme Sion-Jenkis demande quelle est la part de contribution de l'établissement dans le cadre de cette formation.

M. Damome répond que pour les deux années à venir, la subvention de l'état suffit à couvrir le coût de la formation. Au-delà si le projet doit se poursuivre, il faudra revoir le modèle économique.

Mme Rahou revient sur la valorisation des ECTS dans le cadre de ce DU et demande si cette répartition formelle sera possible dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

M. Hauquin signale que les crédits ECTS proposés prennent en compte l'organisation envisagée dans le cadre de la prochaine offre de formation. L'idée étant de faciliter le travail des collègues de scolarité d'UFR pour permettre la validation de ces UE en L1.

M. Feytout signale l'existence du contrat pédagogique de réussite (CPR) et s'étonne qu'il n'en soit pas fait mention dans ce projet. Il pense qu'il est important de faire travailler les deux dispositifs de manière transverse.

M. Damome répond que ce DU vient en complément des dispositifs d'aide à la réussite étudiante existants et notamment le CPR et la remédiation.

Mme Mellac dit qu'il ne s'agit pas d'imposer à un étudiant de basculer dans le DU mais de proposer ce DU comme une seconde chance à l'étudiant en échec dans sa formation sans avoir à repayer de droits de scolarité.

M. Hauquin ajoute qu'il s'agit de toucher tout le spectre des étudiants dans leurs difficultés. Nous ne sommes pas sur le même plan d'action, le CPR étant là pour chapeauter les étudiants dès leur entrée dans la formation. Ce DU vient en complément des dispositifs préexistants.

M. Katuszewski demande comment ont été déterminés les choix de cours dans les différents parcours.

M. Damome répond qu'il a été envisagé de diversifier le plus possible les parcours afin d'offrir un maximum de disciplines d'ouverture aux étudiants.

M. Hauquin ajoute que les étudiants seront encouragés à suivre des cours magistraux de L1 pour approfondir les disciplines de leur choix.

M. Lagorce demande s'il est prévu dans le cadre de l'admission de ces étudiants, d'établir des critères permettant de s'assurer que les étudiants s'inscrivant dans cette formation ne soient pas de futurs décrocheurs.

M. Damome pense que l'intérêt doit avant tout se porter sur la motivation et la capacité d'engagement de l'étudiant dans une formation.

Mme Bouchiba-Fochesato demande si un contact a été pris avec les formations de l'université pour savoir si les équipes pédagogiques sont disponibles pour concevoir collectivement le programme de formation.

M. Damome explique que les étudiants ne sont pas rattachés à une formation mais amenés à la fin du DU à identifier une formation cible en vue de leur inscription future.

Une réunion avec les UFR a eu lieu à ce sujet. Des coordonnateurs ont été désignés pour chaque UFR (Humanités : Mme MAGNE, UFR Langues : Mme STULIC, UFR STC : M. DAMOME) afin de trouver des enseignants disponibles pour donner ces cours. Les cours étant mutualisés, le nombre d'heures ne devrait donc pas être conséquent.

Mme Rahou demande si les étudiants boursiers sont éligibles à ce dispositif.

M. Damome répond que ce DU est éligible aux bourses sur critères sociaux. Il signale que deux périodes d'entrée sont prévues : en septembre, pour les candidats Parcoursup et au plus tard le 15 novembre pour les étudiants décrocheurs de L1.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve le dossier d'habilitation du diplôme d'université Passeport pour Réussir et s'Orienter (PaRéO).**

IX/ PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE DOMICILIATION ET D'ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS (C.O.D.A.L.A)

Mme Mellac indique que la C.O.D.A.L.A a examiné lors de la séance du 28 janvier 2021, les demandes de domiciliation de trois associations. La commission a donné un avis très favorable à deux d'entre elles.

Av'Hispa :

L'association vise à créer un réseau de doctorants et docteurs appartenant à l'équipe d'accueil AMERIBER. Le but est de fédérer une communauté, valoriser la recherche et accompagner les doctorants. et s'adresse, plus largement, à tous les passionnés des cultures de la péninsule ibérique et de l'Amérique Latine. Elle entend contribuer à l'accompagnement des doctorants dans leur parcours universitaire, à la mise en place de projets de recherche interdisciplinaire et à la diffusion des travaux des jeunes chercheurs. Pour ce faire, des manifestations scientifiques, des ateliers méthodologiques et des événements culturels sont organisés.

Avis de la commission : Très favorable

Le projet est bien construit et dynamique, l'association est déjà très implantée dans la communauté universitaire. Les membres de la commission saluent l'engagement et soulignent l'intérêt du projet et sa qualité.

ABESS :

Le but de l'association est de faciliter le contact entre les étudiants sénégalais et sympathisants et de constituer un cadre de rencontre et de communiquer pour ces derniers.

Avis de la commission : Défavorable. L'association est invitée à se représenter en 2022.

Le jury s'est interrogé sur l'encrage de cette association sur le campus, vu qu'aucun membre du bureau n'est inscrit dans notre université. Le jury invite les étudiants à structurer leur association notamment en apportant des données sur leurs adhérents et leurs profils.

La Cuvée des Écolos :

La Cuvée des Écolos est une association environnementale qui a pour objectifs de sensibiliser les étudiants à l'environnement, et de développer des projets ayant des impacts environnementaux et sociaux positifs.

Avis de la commission : Très favorable.

La commission a invité l'association à penser les modalités de pérennisation de leur action, notamment en ce qui concerne leur besoin de stockage à moyen terme. Le jury a invité les étudiants à se rapprocher de l'UFR STC.

Le jury a remercié la Cuvée des Écolos de son engagement auprès du marché solidaire de l'université.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la Commission de Domiciliation et d'Attribution des Locaux Associatifs C.O.D.A.L.A).

X/ DÉSIGNATION DE DEUX ÉLUS ÉTUDIANTS DE LA CFVU POUR SIÉGER A LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIFS

Mme Mellac signale que dans l'attente de la mise en œuvre effective de la DIVEC, deux élus étudiants sont appelés à siéger à la commission d'aide aux projets étudiants et associatifs qui se réunira le 12/03/2021.

M. Dagneau indique que pour la liste EBM, Mme Mounaix et M. Gadais se portent candidats.

En l'absence d'autres candidats, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ *La CFVU approuve la désignation de Carole Mounaix et Antoine Gadais pour siéger à la commission d'aide aux projets étudiants et associatifs.*

XI/ MODIFICATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2020/2021

Mme Mellac signale qu'un temps supplémentaire a été accordé aux formations pour la modification des MCC du second semestre et de la session de rattrapage.

M. Valat ajoute que les collègues ont jusqu'au 26 février pour faire remonter leur demande d'adaptation des MCC. Il signale que les services devront élaborer les examens à distance en se basant sur ces MCC même si le vote de la CFVU n'aura lieu que le 18 mars prochain.

Mme Sion-Jenkis relaie les questions posées par les collègues de l'UFR Humanités. Ils souhaitent qu'un calendrier complet des informations leur soit communiqué et s'interrogent sur la demande de transmission des sujets faite par la Direction de la Scolarité alors que les MCC ne sont pas stabilisées. Elle regrette que la CFVU soit considérée comme une simple chambre d'enregistrement visant à acter une modalité déjà mise en place.

Mme Mellac assure que si la CFVU constate une erreur dans les MCC soumises au vote le 18 mars, la formation concernée devra produire un nouveau sujet.

M. Valat ajoute qu'il ne s'agit pas de minimiser le travail de la CFVU mais qu'une anticipation sur les examens est nécessaire. Pour toutes les formations dont les MCC restent identiques, les sujets peuvent dès à présent être envisagés et transmis au secrétariat de l'UFR.

Mme Dirik pense qu'il est important au sein de certains départements de proposer des clarifications sur le calendrier et les modalités d'évaluation proposées aux étudiants. Elle signale qu'en L1 histoire, les MCC appliquées lors de la session de janvier n'étaient pas celles communiquées. Elle évoque également les problèmes rencontrés avec les UE mutualisées organisées en contrôle continu et pour lesquelles des absences de rendu de devoir bloque la validation du semestre.

Mme Mellac évoque un problème de MCC au sein de ce département pour lequel un travail va être mené. Elle rappelle que pour les formations soumises à l'Évaluation Continue intégrale (ECI), une deuxième chance est systématiquement offerte à l'étudiant. La spécificité du calendrier de l'ECI non soumis aux contraintes liées à l'organisation du contrôle terminal permet une plus grande latitude dans l'organisation de l'évaluation des étudiants.

Mme Sion-Jenkis signale que le département d'histoire organise des examens en contrôle terminal pour les dispensés et les étudiants en FAD. Elle demande si le mode dégradé doit également être statué pour la session de rattrapage.

Mme Mellac répond que dans les demandes de modifications adressées aux UFR, il leur a été indiqué que les modalités en mode confiné pour la session de rattrapage devaient être envisagées et que ces modalités seront soumises au vote de la CFVU du 18 mars.

M. Le Bourdonnec demande si un mail indiquant la date butoir de retour des sujets a été envoyé par la Présidence.

Mme Mellac indique que ce mail a été envoyé par Mme Miras.

XII/ BILAN CVEC 2019/2020 ET ACTIONS ENGAGÉES EN 2021

M. Dagneau signale que des orientations annuelles prioritaires sont fixées par le MESRI. Pour mémoire, la circulaire ministérielle du 21 mars 2019 prévoit les priorités relatives à chacun des items prévus par l'article L. 841-5 :

- Prévention au service de la santé
- Financement à hauteur d'au moins 30% du budget de projets portés par des associations étudiantes et d'actions sociales à destination des étudiants
- Financement à hauteur d'au moins 15% du budget pour la médecine préventive

Il rappelle que le mode de fonctionnement de la CVEC offre :

- Une possibilité de programmation pluriannuelle des dépenses financées. Cela nous a permis de reprogrammer certains projets prévus en 2018/2019 tel que le projet de yourte ou des petites folies.
- Une possibilité de financement d'emplois et de masse salariale

Cette année un nouveau mode de concertation a été mis en place :

- Discussion et propositions autour de la politique de répartition et d'utilisation des fonds CVEC dans le cadre de la CDVEA.
- Concertation des étudiants et personnels dans le cadre de la CViE composée de :
 - o Représentants étudiants issus des listes élues et des associations
 - o Responsables des services porteurs des actions financées par la CVEC
 - o VP en charge des thématiques vie étudiante, vie universitaire, handicap et inclusion, politique culturelle.

Bilan d'exécution 2020 :

- 2 opérations exécutées sur l'année 2020 :
 - ✓ CVEC 2018/2019 (OPE 2019-0029) : 2^{ème} année d'exécution
 - ✓ CVEC 2019/2020 (OPE 2019-0028) : 1^{ère} année d'exécution
- Elles financent :
 - ✓ Des actions des services opérationnels engagés dans la vie étudiante et de campus (DAPS, PCVE...)
 - ✓ Des projets établissements liés à la vie étudiante et de campus (co-financement projets Région...)

CVEC 2018/2019 :

Tranche 2020	Programmation		Exécution		Solde reprogrammé et/ou à reprogrammer en 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	52 240,86	52 240,86	38 653,14	31 650,00	17 567,72	24 570,86
Investissement	2 486,16	2 486,16	2 486,16	2 486,16	0,00	0,00
Personnel	15 000,00	15 000,00	5 227,15	5 227,15	9 772,85	9 772,85
Total	69 727,02	69 727,02	46 366,45	39 363,31	27 340,57	34 343,71

Précision des actions	AE consommées
Contributions 2019 et 2020 aux frais de fonctionnement ESE	30 000 €
Aide alimentaire / Marché solidaire	8653,14 €
Rémunération tuteurs Covid	5227,15 €
Matériel de sport	2 486,16 €
Total	46 366,45 €

CVEC 2019/2020 :

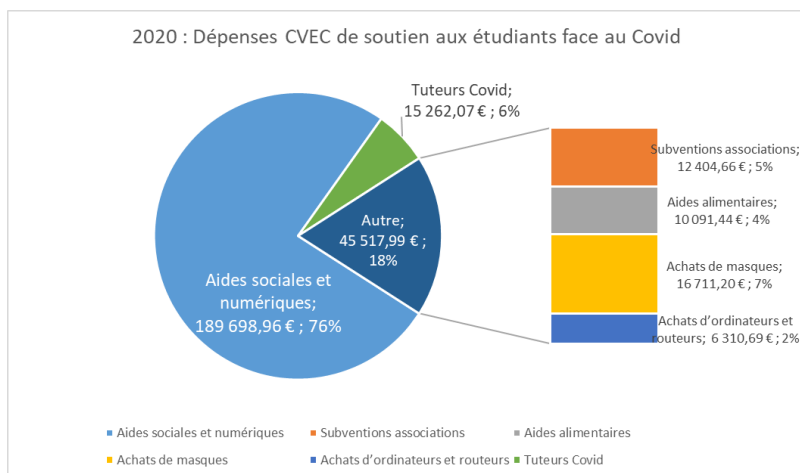
Tranche 2020	Programmation		Exécution		Solde reprogrammé et/ou à reprogrammer en 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	626 464,31	626 464,31	557 984,68	545 653,70	68 479,63	80 810,61
Investissement	1 194	1 194	0	0	1 194,00	1 194,00
Personnel	247 899,40	247 899,40	216 632,38	216 632,38	31 267,02	31 267,02
Total	875 557,71	875 557,71	774 617,06	762 286,08	100 940,65	113 271,63

Précision des actions	AE consommées
Participation SIUMPS et SUAPS	201 236,68 €
Infirmierie - Budget FCT	4 603,92 €
DAPS - Budget FCT	42 335,42 €
DAPS - HCC	15 999,88 €
DOSIP (Tuteurs de rentrée)	21 156,36 €
PCVE – Budget FCT (inclus aides sociales)	309 808,66 €
PCVE – Budget PRS (ateliers artistiques)	5 991,32 €
DRH – 914 C (ENSEIGN. DAPS CDD)	14 009,51 €
DRH – 914 D (CONTR BIATOSS dont infirmière, assistante sociale...)	159 475,31 €
Total	774 617,06 €

CVEC 2020/2021 :

En 2020, l'université a fortement mobilisé les ressources CVEC pour apporter une aide directe aux étudiants précarisés et fragilisés :

- Aides sociales et numériques : 189 698,96 €
 - o contre 36 492,15 € en 2019
 - o soit une augmentation de 520 %
 - Autres aides : 45 517,99 €
 - Tuteurs Covid : 15 262,07 €
- TOTAL = 250 479,02 €**



L'université s'est également engagée à soutenir l'emploi étudiant en recrutant 6 tuteurs d'accueil :

- Deux à l'accueil général de l'université
- Un à la DOSIP
- Un dans chaque UFR

Pour un montant total exécuté de 11 064,48 € en 2020

Mme Mellac dit que l'intérêt du fonds CVEC réside dans les projets menés pour l'aide sociale aux étudiants et la souplesse de l'utilisation de ses fonds.

XIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Mellac présente le tableau de la lecture croisée proposée pour la nouvelle offre de formation. L'idée étant de faire émerger des contre-indications ou une trop grande proximité avec la formation attribuée. Elle propose aux membres de lui faire un retour sur ce tableau par mail.

Mme Sion-Jenkis signale que les département d'Arts et d'Histoire de l'art sont très proches. En effet, une option arts plastiques est offerte en Histoire de l'art.

Mme Mellac revient sur la question des certifications en langue.

Elle signale que le MESRI a organisé un rendez-vous entre les VP CFVU et l'entreprise People Cert. L'entreprise est mondialement spécialisée dans les certifications en présentiel et à distance mais pas réputée pour ces certifications en langue.

Le problème majeur rencontré est donc sa non réputation en langue mais également le fait qu'elle ne certifie par l'expression orale, cette certification est donc moins complète que le CLES.

De plus, le ministère et l'entreprise se sont entendus pour demander des services aux universités :

- Toutes les certifications devront être passées sur une ou deux dates. Pour notre université, cela représente 3 000 étudiants/an,
- Il devra être prévu un surveillant pour 25 étudiants,
- Les résultats de la certification devront être intégrés dans le système de contrôle de la diplomation

Beaucoup de motions se font jour au sein des différentes universités et elle propose donc aux membres de rédiger et voter une motion pour s'opposer à cette certification lors de la prochaine CFVU.

M. Larré signale que les universités sont solidaires sur ce sujet et la CPU fait actuellement du lobbying. Tous espèrent que des aménagements pourront être obtenus et notamment permettre aux étudiants de présenter un CLES à la place de cette certification.

Mme Mellac signale que la prochaine CFVU se réunira le 18 mars. Un bureau CFVU est programmé le 2 mars pour traiter de la question du calendrier universitaire 2021/2022.

M. Le Bourdonnec signale que le calendrier de l'année universitaire 2020/2021 présent sur le site institutionnel est toujours marqué sous réserve de modifications.

Mme Mellac dit que cela sera modifié et que le travail mené dans le cadre du bureau ne concerne que le calendrier universitaire 2021/2022.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE